**[77:D:5]**

**Mémoire de dépens des exécuteurs testamentaires établi sur la**

**base procureur-client**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

MÉMOIRE DE DÉPENS DES EXÉCUTEURS

TESTAMENTAIRES ..., ... et ... ÉTABLI SUR LA BASE

PROCUREUR-CLIENT

Mesures préliminaires

ce poste comprend les services

rendus aux exécuteurs

testamentaires, les conseils

donnés et les directives reçues,

les conférences avec les avocats

et les procureurs des parties

adverses, les nombreuses

consultations avec les avocats

concernant les mesures préliminaires,

la demande d'une ordonnance de

renvoi, la préparation de l'affidavit

à l'appui de l'ordonnance de renvoi,

le dépôt de cet affidavit, la

présence devant monsieur le

[*ou* madame la] juge [*nom*],

l'obtention de l'ordonnance, la

préparation de copies de l'ordonnance

de renvoi et de documents relatifs

à cette dernière, ainsi que la

signification de ces copies aux

sept parties 2 200,00 $

Préparation de l'ordonnance visant à

obtenir des directives,

consultations, correspondance,

rencontres avec les procureurs

des défendeurs, présences au

tribunal et règlement des questions

entre les parties, obtention d'une

ordonnance énonçant des directives,

signification de cette ordonnance

à toutes les parties, y compris le

tuteur public 3 150,00

Préparation de l'affidavit de documents,

rencontres avec les exécuteurs

testamentaires et préparation

de l'affidavit 1 100,00

Interrogatoire préalable du demandeur

[*nom*] 1 150,00

Interrogatoire préalable du demandeur

[*nom*] 1 125,00

Interrogatoire préalable du demandeur

[*nom*] 1 125,00

Interrogatoire préalable du défendeur

[*nom*] 1 100,00

Montant versé à l'auditeur officiel 483,40 $

Montant versé pour l'inscription de

l'action pour instruction 85,00

Préparation du procès

ce poste comprend les rencontres

avec les témoins et les rencontres

avec l'avocat concernant les

témoignages, ainsi que la

préparation des documents

nécessaires aux avocats lors du

procès et la production de

copies de ces documents 5 400,00

Honoraires de l'avocat au

procès : (4 jours) 15 500,00

le 17 juin, de 10 h à 16 h 30

le 18 juin, de 10 h à 16 h 30

le 19 juin, de 10 h à 16 h 30

le 20 juin, de 10 h à 16 h 30

Jugement 240,00

Montant versé aux témoins comme

indemnité de présence

[*nom*] 53,00

[*nom*] 53,00

[*nom*] 53,00

Montant versé pour les assignations

de témoins 9,00

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_

32 090,00 $ 736,40 $

736,40

32 826,40 $

MONTANT DES DÉPENS LIQUIDÉS ET

ADJUGÉS en ce [*date*] : ... $

Liquidateur des dépens